



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

INTERVIEW DU BÂTONNIER VINCENT MAUREL

CIB : Monsieur le Bâtonnier, est-ce que vous pouvez vous présenter et nous dire quelques mots sur le Barreau des Hauts-de-Seine, que vous dirigez ?

Vincent Maurel : Avocat associé au sein du cabinet FIDAL, où j'interviens principalement dans le domaine bancaire et financier (j'ai à l'origine une formation de fiscaliste), j'exerce les fonctions de Bâtonnier du barreau des Hauts-de-Seine depuis le 1er Janvier 2019.

Je suis également Vice-Président de la Caisse Nationale des Barreaux Français (la CNBF), notre caisse de retraite qui est en turbulence actuellement et qui fait l'actualité malheureusement, avec le projet de réforme universel des retraites. J'ai enfin exercé durant de nombreuses années des fonctions au sein du Conseil d'administration de l'HEDAC (école d'avocats de la Cour d'Appel de Versailles).

Le barreau des Hauts-de-Seine est le 3ème barreau de France, avec près de 2500 avocats, qui interviennent principalement dans le domaine du droit des affaires. Plus des deux tiers sont ainsi membres de cabinets d'affaires de très grande taille, à la renommée internationale.

Les quelques 700 « autres » avocats, exercent leur activité de façon plus traditionnelle, dans des structures de taille plus réduite ou individuellement. Cela m'oblige, comme Bâtonnier, à toujours veiller à maintenir les équilibres entre ces deux grandes composantes de notre barreau, et à les fédérer.

CIB : Vous-êtes venu de Paris pour assister au 34ème congrès de la CIB. Qu'est-ce que la CIB représente pour vous ?

Vincent Maurel : La CIB, pour moi, est quelque chose d'assez nouveau, je dois l'admettre. Je l'ai découverte grâce aux Bâtonniers Vazier et Riquier, il y a deux ans. Je venais d'être élu Dauphin et avec mon prédécesseur, le bâtonnier Pierre-Ann Laugery, nous souhaitions à l'époque (et nous souhaitons toujours aujourd'hui) ouvrir notre barreau à l'international. En effet, paradoxalement, nous avons des cabinets qui sont très ouverts à l'international, des cabinets de réseaux avec une présence partout dans le monde mais, en revanche, notre barreau avait jusqu'à il y a peu, des relations très limitées voire inexistantes avec les barreaux étrangers.

Nous avons quelques relations avec le barreau de Tunis, mais c'est tout. Nous avons donc initié une démarche de collaboration avec d'autres barreaux à travers le monde.

Nous nous sommes ainsi rapprochés d'un barreau belge (le barreau de Mons) et d'un barreau libanais (le barreau de Beyrouth), puis d'un barreau roumain (le barreau de Constanta). Nous avons signé une convention de jumelage avec ces trois barreaux. Nous allons très prochainement nous jumeler également avec le barreau de Port-au-Prince. Nous avons enfin noué des relations avec différents barreaux de la République Démocratique du Congo, en particulier ceux de Kinshasa, ainsi qu'avec les barreaux de Luxembourg, Genève et Casablanca.

Nous avons pensé, par ailleurs, intéressant de nous rapprocher de certaines organisations internationales, telles l'Union Internationale des Avocats (UIA) et donc, la CIB.

J'ai eu un véritable coup de foudre pour la CIB. C'est, à mes yeux, un forum unique où l'on a à cœur de défendre la profession, la défense de la défense. La CIB offre également la possibilité de réfléchir aux enjeux de la profession, en s'inspirant des pratiques développées au sein d'autres barreaux du monde francophone. C'est très enrichissant.

CIB : Est-ce que vous avez un message à adresser aux confrères du barreau des Hauts-de-Seine en particulier et à vos confrères de la CIB de façon générale ?

Vincent Maurel : Mon message est qu'il est essentiel d'être et de rester ouvert aux autres. Nous avons une profession qui est belle, magnifique. Mais nous avons tendance à rester le nez dans nos dossiers. Il est normal de privilégier la relation créée et développée avec nos clients. Ils nous font vivre.

Pour autant, au-delà de notre activité au jour-le-jour, nous appartenons à un corps, à une profession avec de nombreux membres qui ont en commun d'être attachés à cette double mission de conseil et de défense, qui nous est propre.

Nous avons en outre en commun notre déontologie : celle-ci nous caractérise par rapport à tous les autres métiers de conseil. Quel que soit notre barreau, nous appartenons à un Ordre, à la fois gardien et garant de notre déontologie. En s'ouvrant aux autres barreaux, nous mesurons l'importance de celle-ci.



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

CIB : Pour finir pourriez-vous nous dire quelques mots sur la Rentrée du Barreau des Hauts de Seine et la Soirée des éloquences francophones ?

La Rentrée est un moment essentiel dans la vie de notre barreau. Elle prend la forme d'un faux procès d'une personnalité du monde littéraire, artistique, politique, etc..., à l'occasion duquel s'affrontent nos deux jeunes Secrétaires de la Conférence. Elle réunit plus de mille personnes, des avocats bien entendu, mais également de nombreux membres de la société civile.

Celle-ci connaît un grand succès depuis de nombreuses années. La prochaine aura lieu le 20 novembre 2020.

Cette année, nous avons créé un nouveau concours d'éloquence, qui s'est tenu la veille de la Rentrée 2019 : la Soirée des Eloquences Francophones.

Ce concours voit s'affronter dix candidats : trois étudiants, qui représentent les trois universités de Droit situées dans les Hauts de Seine (Nanterre, Sceaux et Malakoff), un élève-avocat (à l'HEDAC) et six jeunes confrères inscrits dans six barreaux francophones, dont le lauréat du concours d'éloquence de la CIB. Cette année étaient ainsi représentés les barreaux de Nanterre, bien sûr, mais aussi de Mons, Genève, Luxembourg, Beyrouth et enfin Lubumbashi ; c'est d'ailleurs notre confrère de ce barreau qui a gagné. Il a été brillant.

Nous renouvelerons donc ce concours l'année prochaine, le 19 novembre 2019, avec parmi les candidats, le tout récent lauréat du concours d'éloquence de la CIB, qui nous vient du Québec.

Vincent Maurel

Avocat,

Bâtonnier du Barreau des Hauts-de Seine